Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260409-2026_19-DE

Délibération du Conseil municipal
De Trégomeur
Séance du 9 avril 2026

L'an deux mil vingt-six et 9 avril, à 20 heures, les membres du Conseil municipal de Trégomeur, légalement convoqués le 2 avril 2026, se sont réunis, à la mairie de Trégomeur, sous la présidence de Mme Valérie RAMONÉ, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de présents : 14 – Nombre de présents et représentés : 15

Etaient présents		Valérie RAMONÉ, Maire, Richard LE CARRÉ, Marie LE MERRER, Nicolas LE GONIDEC, Adjoints, Catherine HAUTE, Frédérique BELLARD NARDONE, Nathalie MÉLOU, Hervé HUET, Sophie BARTHÉLÉMY, Cyril COLLIN, Benjamin BUREL, Thomas JOUAN, Aude BRETON, Éva JOSSELIN, Conseillers Municipaux.
Absents excusés		Nicolas TANGUY donne pouvoir à Cyril COLLIN
Secrétaire de séance		Nathalie MÉLOU

✔ Rénovation énergétique de l'école : Avenant Lot n° 9 – Plâtrerie – Plafonds suspendus

Délibération n° 2026-19

M. Nicolas LE GONIDEC, 2ème adjoint, fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux de rénovation énergétique de l'école. Des ajustements sont nécessaires pour la bonne exécution de ces derniers et donnent lieu à une plus-value pour le lot 09 (Plâtrerie – Plafonds suspendus) détaillés comme suit :

Bâtiment 2 :

Remplacement épandage ouate de cellulose par laine de verre niveau des plafonds : - 833,08 €

Doublage placo niveau de la façade nord des classes 1 et 2 : + 3 328,19 €

Bâtiment 1 :

Remplacement des panneaux pavacel par laine de verre au niveau des plafonds : - 1 260,60 €

Soit un avenant d'un montant de : + 1 234,51 €

Lot n° 9 : Plâtrerie – Plafonds suspendus : Attributaire : Entreprise OPI :

Montant du marché initial : 51 409,72 € HT / 61 691,66 € TTC

Avenant n° 1 : 1 234,51 € HT / 1 481,41 € TTC

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212203566-20260409-2026_19-DE

Nouveau montant du marché : 52 644,23 € HT / 63 173,08 € TTC

Entendu l'exposé de M. Nicolas LE GONIDEC,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **Décide** de valider l'avenant n°1 de l'entreprise OPI (lot 9 : Plâtrerie / Plafonds suspendus) pour un montant de 1 234,51 € HT, soit 1 481,41 € TTC.
- **Autorise** Madame la Maire à signer l'avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant pour leur exécution.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Maire,
Valérie RAMONÉ

MAIRIE DE TREGOMEUR (Côtes d'Armor)

La secrétaire,
Nathalie MÉLOU